



Les modalités de travail mises en place en 2016 entre les services de l'État et les lauréats, thématiques émergentes et attendues

1. Les modalités de travail avec les lauréats en 2016

Afin de faciliter l'avancement des projets lauréats, un dispositif d'accompagnement à deux niveaux a été mis en place sous le pilotage des ministères de l'Environnement et du Logement. À l'échelle nationale, le PUCA apporte un appui aux porteurs de projets notamment pour identifier les difficultés et les obstacles pour atteindre les objectifs en raison de leur caractère ambitieux et innovant. À l'échelle locale, un facilitateur pour chaque projet a été nommé au sein des services déconcentrés de l'État afin notamment de mobiliser les services territoriaux compétents pour favoriser l'avancement du projet.

Une convention d'engagements réciproques a été établie avec chaque lauréat. Pour certains projets, des subventions d'ingénierie ont pu être apportées ponctuellement pour accompagner la consolidation du projet.

Sur le plan technique, le PUCA a organisé des groupes de travail dits « groupes verrous » auxquels participent les DIVD concernés. Ces groupes permettent de préciser le périmètre des problèmes soulevés (verrous) pour l'atteinte des objectifs du projet, de les partager et d'apporter des réponses en lien avec les services de l'État et des autorités compétentes (experts bienveillants). Deux groupes verrous ont été mis en place en 2016 : « Mutualisation locale de l'énergie et réseaux d'électricité » et « Outils contractuels d'innovation ». Y sont abordés les contraintes techniques, technologiques, juridiques... et les possibilités de les surmonter.

Pour favoriser les échanges entre lauréats, un *Club DIVD* a été mis en place. Il réunit les pilotes de chaque DIVD et l'équipe d'accompagnement de l'État pour échanger sur le pilotage général de la démarche et le programme de travail.

Afin de favoriser les échanges avec les ministères et les agences intéressées par la démarche, un comité des partenaires a été instauré.

Pour plus d'informations

- sur les lauréats et les actions conduites en 2016 :

<http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/demonstrateurs-industriels-pour-la-ville-durable-a817.html>

- sur la démarche :

<http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/demonstrateurs-industriels-pour-la-ville-durable-r90.html>

2. Les thématiques abordées en 2016 et les attendus en 2017

La session 2017 doit permettre de faire émerger des projets nouveaux mais fidèles aux objectifs et aux principes de l'appel à projets initial. Les champs thématiques et les problématiques proposés demeurent valables dans leur généralité comme dans leur détail. Il est donc apparu utile de rappeler quelques enseignements de la vague précédente¹.

Parmi les thématiques présentes dans les 16 projets lauréats de la première session, nous pouvons signaler, à titre indicatif (et par ordre décroissant d'occurrence) :

- La mutualisation et production locale de l'énergie,
- L'approche intégrée des services urbains :
 - Via les plateformes numériques de gestion de l'énergie et des services
 - Via de nouveaux modèles économiques et systèmes d'information
- Les démarches collaboratives et la participation citoyenne,
- Les mobilités durables,
- L'économie circulaire.

Le thème de l'énergie est très présent, cela ne signifie nullement que des nouveaux projets qui mettraient l'accent sur l'énergie soient exclus de cette deuxième session. Les défis à relever dans ce domaine demeurent nombreux. Une attention particulière sera accordée aux projets qui, de façon centrale ou associée à une autre problématique, sauront faire place à des thématiques peu traitées.

Concernant les systèmes de transport, les questions relatives à la mobilité et à l'intégration des nouvelles formes qu'elle peut prendre tant sur le plan technique qu'organisationnel, apparaissent de façon encore relativement discrète dans les projets de la première session.

De même, les approches en termes d'économie circulaire ou de circuits courts sont mentionnées mais peinent à faire l'objet de traductions opérationnelles ambitieuses dans les projets, à leur stade actuel de développement du moins.

Certains démonstrateurs s'inscrivent dans des dynamiques collaboratives élargies et envisagent la participation des habitants et des citoyens. Cependant cette intégration peut sans doute être poussée plus avant, que ce soit par sa prise en compte dans les instruments numériques de gestions pressentis ou dans l'évaluation du service rendu.

D'autres thématiques sont absentes ou n'apparaissent qu'à l'état d'intentions. Ainsi les démarches impliquant la Nature comme ressource ou bénéficiaire (services écosystémiques, production agricole, biodiversité) sont quasi absentes alors qu'elles constituent un domaine précieux d'innovation.

¹ <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/demonstrateurs-industriels-pour-la-ville-durable-r90.html>

Les questions de santé ainsi que celles liées au vieillissement de la population sont peu évoquées également et ne constituent pas un motif d'expérimentation explicitement annoncé.

Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif et ne constituent ni une liste exhaustive des thématiques insuffisamment explorées, ni un cahier de prescriptions. Le champ reste largement ouvert. Il est attendu de cette deuxième session qu'elle recueille des propositions qui ne soient pas qu'une réplique de la première mais qui comportent des avancées inédites sur des sujets nouveaux ou, à défaut, des apports substantiels sur des points abordés mais insuffisamment traités dans les premiers projets lauréats.

Enfin, l'attention des candidats est attirée sur deux points qui ne relèvent pas d'orientations thématiques mais de l'économie générale du programme Démonstrateurs Industriels pour la Ville Durable.

Le premier concerne l'auto-évaluation des projets mis en œuvre demandée aux lauréats : s'il est difficile d'évaluer *ex ante* des projets expérimentaux innovants sur la base de critères de résultats, il est en revanche indispensable de penser très en amont leur évaluation *ex post*, et ce y compris dans les domaines socio-économiques, environnementaux et territoriaux. Il est d'ailleurs rappelé qu'un des attendus des innovations mises en œuvre par les DIVD est leur capacité à transformer positivement le « déjà là ».

Le second concerne la composition des consortiums : aujourd'hui, l'innovation procède autant de la qualité intrinsèque d'un projet que des relations avec son écosystème territorial et entrepreneurial. La capacité des consortiums à accueillir en leur sein des acteurs d'apparence secondaires ou marginaux peut participer de façon décisive à la réussite de son projet ou à son effet levier.

Sur l'ensemble de ces points, pour cette seconde session tout comme lors de la première, l'équipe de pilotage du programme DIVD se tient à la disposition des candidats pour toute information qu'ils souhaiteraient recueillir.

Contact : demonstrateurvilledurable@developpement-durable.gouv.fr